

# Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **29 (1957)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Bibliographie

Rapport de la Société coopérative d'habitation de Genève sur l'exercice 1956-1957.

Ce rapport évoque la situation du logement à Genève, et nous fait savoir que la Société coopérative d'habitation de Genève envisage de réaliser dans un proche avenir, éventuellement à une plus grande distance de la ville, une nouvelle étape. Le resserrement général du crédit en Suisse, et la politique restrictive dans l'octroi de prêts hypothécaires, ne devraient pas empêcher à Genève la construction de logements à loyers modiques, mesure absolument indispensable à l'équilibre social de notre canton. Le Conseil d'administration espère que les mesures prévues dans le message du Conseil fédéral pourraient se faire sentir au plus vite.

Puis le problème des locataires dont les normes de revenus dépassent celles admises par les ordonnances sur le subventionnement, qui a donné lieu à bien des soucis, semble s'acheminer vers une solution raisonnable.

La Cité Vieusseux a atteint un âge où les réparations s'avèrent de plus en plus coûteuses. Le Conseil d'administration a pris à cet égard un arrangement avec l'Etat de Genève et avec le bureau fédéral du Contrôle des prix.

Enfin, le rapport nous fait savoir que M. Paul Schumacher, secrétaire général de la Société coopérative d'habitation, a demandé de pouvoir se retirer de ses fonctions à la fin de cette année, après vingt-deux ans d'activité combien féconde. Notre revue joint ses vœux d'heureuse retraite à ceux que forme la société coopérative, à l'égard de M. Paul Schumacher: il a toujours été pour nous, comme notre grand Charles Burklin, un ami et un conseiller dont l'aide, toute empreinte de chaleur et de gaieté inépuisable (malgré les grands soucis du travail), nous a été bien des fois précieuse.

«Couleur.» Cahier édité par la revue *Hommes et Techniques*, rue Jean-Goujon 33, Paris 8<sup>e</sup>. 180 pages illustrées en noir et en couleurs.

Cette documentation s'adresse à tous ceux qui sont à la recherche des couleurs les plus heureuses pour leurs bâtiments, leurs machines, leurs produits, leurs emballages, leurs étalages, leur publicité. En esquissant la mission humaine et technique de la couleur dans le monde actuel, la revue *Hommes et Techniques* a voulu être fidèle à son idéal, qui est l'aménagement du milieu de travail et, en même temps, l'amélioration des méthodes de production industrielle, des produits fabriqués et des techniques de vente.

Jean Cassou nous dit, dans la préface: «Il n'y a aucune raison pour que notre monde industriel et fonctionnel se prive de la cou-

leur. La couleur peut l'animer comme elle anime la nature. Notre monde peut, lui aussi, «manifeste» ce signe de vie. Une façade, un mur extérieur ou intérieur, un atelier, une école peuvent être colorés. Quelle loi, sociale, éthique, ou esthétique peut s'y opposer? Au contraire, notre sentiment de vivre, notre joie, notre œil ont besoin de la couleur dans leurs lieux de travail ou d'habitation.

Cet ouvrage important contient une série d'études, dont voici les principales: «La couleur sur les lieux de travail; la couleur, moyen d'expression naturel, intuitif et symbolique; la couleur, auxiliaire de l'ordre et de l'organisation; la couleur, source d'énergie; la couleur, architecture de l'espace; la couleur et l'industrie de la lumière; la transformation des locaux par la couleur; observation et enregistrement du phénomène «couleur» dans le monde, etc.»

On le voit, ce cahier, placé en permanence sur la table de l'architecte, lui rendra les plus grands services.

*Aide-Mémoire du Béton armé appliqué au Bâtiment*, à l'usage des ingénieurs, architectes, entrepreneurs, conducteurs de travaux, par A. Nachtergal, ingénieur civil. Deuxième édition 1957, revue, complétée et mise à jour par C. Nachtergal et R. Gilliard. Un volume relié pleine toile de 310 pages 11×18 cm. avec 271 figures. Franco 1800 fr. fr. Desforges, la librairie technique de Paris, quai des Grands-Augustins 29, Paris 6<sup>e</sup>.

Cette édition a nécessité une révision complète de l'ouvrage en tenant compte des normes belges et françaises pour le calcul du béton armé, soit en Belgique NBN55 et en France BA45.

Les méthodes de calcul proposées par ces normes sont parfois fort différentes. Plusieurs exercices ont été effectués suivant les deux méthodes.

La présentation simultanée des deux règlements ne doit cependant pas engager le lecteur à puiser simultanément à ces deux sources à l'occasion d'une étude.

Dans les exercices, nous prenons généralement les notations IBN. Une table en fin d'ouvrage permettra cependant de comprendre les deux systèmes de notations et de passer de l'un à l'autre.

Les auteurs ont cru utile de donner également un chapitre relatif au béton précontraint quoique celui-ci n'ait logiquement rien à voir dans un ouvrage relatif au béton armé. Les renseignements donnés ne permettent cependant pas d'effectuer le calcul de constructions en béton précontraint, celui-ci devant être réservé à des spécialistes.

## Informations

### IX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération internationale de l'enseignement ménager

Université de Maryland: 28 juillet-2 août 1958

#### PROGRAMME<sup>1</sup>

Thème: *L'enseignement ménager familial et la vie économique et sociale de chaque pays*

#### Lundi 28 juillet

9 h. à 12 h. Inscriptions. Réunion du Conseil permanent international de la fédération.  
12 h. à 14 h. Déjeuner.  
14 h. à 16 h. Orientation. Réunion de tous les délégués. Présentation des membres du bureau. Présentation des délégations. Explications concernant le programme et l'emploi du congrès. Films montrant différents aspects des Etats-Unis et du Canada.  
16 h. à 17 h. Orientation. Réunion des équipes des groupes de travail. Préparation des réunions des groupes de travail.

<sup>1</sup> Sous réserve de modifications éventuelles qui seront communiquées ultérieurement.

20 h. 30

Première session plénière. «Les problèmes sociaux et économiques du monde d'aujourd'hui.» (Orateur des Nations Unies.) Accueil: président de la Fédération internationale de l'enseignement ménager; président de l'Association américaine de l'enseignement ménager; président de l'Association canadienne de l'enseignement ménager. Réception pour tous les délégués.

#### Mardi 29 juillet

9 h. à 10 h. 15 Deuxième session plénière: «Informations sociales, scientifiques et techniques nécessaires pour une éducation efficace.» «Rôle de la recherche pour obtenir les faits fondamentaux.»  
10 h. 15 à 10 h. 45 Café.  
10 h. 45 à 12 h. 15 Groupes de travail: organisés en fonction des langues utilisées (anglais, français, allemand, espagnol) et suivant le niveau professionnel (collèges et universités, secondaire et technique). Les questions concernant le thème traité au cours de la matinée serviront de base à la discussion.  
12 h. 15 à 14 h. Déjeuner.  
14 h. à 17 h. Visites d'études: USDA Centre de recherches. Recherches dans le domaine des arts ménagers.

Autres recherches: horticulture, agriculture (élevage), etc. Centre national du logement. La voix de l'Amérique. Ministère de la santé, de l'éducation, de prévoyance sociale. Division de l'enseignement ménager, Département de l'éducation. Bureau de l'enfance, Administration de la sécurité sociale. Galerie d'art nationale. La vie quotidienne aux Etats-Unis. Les «Super Markets», les installations de lavage, etc. Les Instituts nationaux pour la santé. Laboratoires d'écoles et installations pour l'instruction ménagère. Le siège de l'AHEA. Les endroits énumérés ci-dessus sont mentionnés à titre d'exemple: leur liste n'est pas complète. Invitations, pour le dîner ou le café, dans des familles américaines.

Soirée

*Mercredi 30 juillet*

9 h. à 10 h. 30

Troisième session plénière. Les moyens d'utiliser les informations concernant les arts ménagers. Pour l'éducation professionnelle. Pour l'éducation des jeunes (à l'école et en dehors de l'école). Pour les programmes d'éducation pour adultes. Education par une large diffusion. (Président et quatre participants.)

10 h. 30 à 11 h.  
11 h. à 12 h. 30

Café.  
Réunion des groupes de travail organisés comme précédemment.

12 h. 30 à 14 h.  
14 h. à 17 h.

Déjeuner.  
Visites d'études (énumérées ci-dessus). Invitations, pour le dîner ou le café, dans des familles américaines.

*Jeudi 31 juillet*

9 h. à 10 h.

Quatrième session plénière. «Les femmes: leur place et leur influence dans le monde d'aujourd'hui.»

10 h. à 10 h. 30  
10 h. 30 à 12 h.

Café.  
«Influence de l'enseignement ménager sur la vie sociale et économique de la famille.» «La contribution des nouvelles carrières dans le domaine des arts ménagers, au progrès social et économique.»

12 h. à 14 h.  
14 h. à 16 h.

Déjeuner.  
Réunion des groupes de travail, organisée comme précédemment.

Soirée

Banquet. Musique. Discours du président de la Fédération internationale de l'enseignement ménager.

*Vendredi 1<sup>er</sup> août*

9 h. à 12 h.

Visites d'études, énumérées précédemment. Réunion des équipes de groupe de travail (groupes linguistiques) pour la préparation des résumés concernant les résultats obtenus devant être présentés à tous les délégués.

12 h. à 14 h.  
14 h. à 16 h.

Déjeuner.  
Cinquième session plénière. Présentation: résumés présentés par les chefs de groupe. Rapport du président aux délégués sur les activités du Comité directeur de la fédération et du Conseil permanent international.

20 h.

Divertissements. Il est possible qu'un programme concernant l'Amérique du Nord soit établi.

*Samedi 2 août*

9 h. 30 à 10 h. 30

Sixième session plénière. «Notre semaine de collaboration et la tâche qui nous attend.»

10 h. 30 à 11 h.  
12 h. à 14 h.  
14 h. à 16 h.

Café.  
Déjeuner.  
Réunion du Conseil permanent international de la fédération.

Les grandes lignes du programme, soumises au Comité directeur de la fédération, lors de la réunion de celui-ci les 7 et 8 septembre, ont été préparées par le Comité de l'American Home Economics Association.

## MAESTRIA

La marque des beaux et bons  
**papiers peints**  
du spécialiste

Adolphe Meystre s. a. - Saint-Pierre 2 - Lausanne

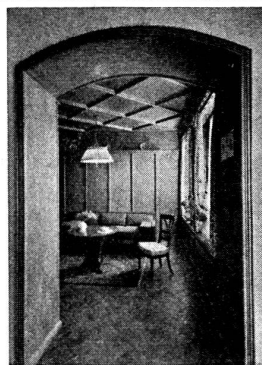
Installations sanitaires  
Eau - Gaz  
Ferblanterie  
Couverture

## ALBERT GREMPER LAUSANNE

Av. Tivoli 64 - Tél. 22 52 63 - Appart. 24 67 13

Maîtrises fédérales

Projets et devis



## MENUISERIE ET ÉBÉNISTERIE MODERNES S. A.

LAUSANNE  
La Perraudettaz  
Chemin du Levant  
Téléphone 28 10 21

Travaux soignés en tous genres  
Bâtiments Magasins Bureaux  
Ouvrages d'art  
Réparations Transformations



## Miroiterie Romande

LAUSANNE  
Av. d'Echallens 69 - Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées  
Glaces pour vitrages  
Glaces de couleurs  
Marmorites  
Verre à vitre, verre épais  
Verres spéciaux  
Ateliers de biseautage,  
polissage, argenture

## Société anonyme VICTOR OLIVET

Entreprise de bâtiments et travaux  
publics

38, rue du Nant - GENÈVE  
Téléphone 36 63 10 (3 lignes)



**J. ROD**  
S. A.

Rue Galliard 2 - St-Roch  
**LAUSANNE**  
Téléphone 22 39 61

La maison de confiance

**CARRELAGES**  
**REVÊTEMENTS**

**PARQUETERIE DU LÉMAN S. A.**

Bureau : Galerie Saint-François B - Lausanne - Tél. 22 13 50



Entreprise générale de  
parquets

Tous travaux de réparation  
Entretien et ponçage de  
parquets et planchers  
Devis sur demande et sans  
engagement

Parquets  
Mosaïques en tous genres

Tous travaux exécutés  
par personnel spécialisé  
Inscrit au registre professionnel

Asphaltages  
Linoléums  
Parquets de liège  
Sols en caoutchouc  
AT, Phenco  
Plastofloor

**Deccepaud**  
**Gicoud & C.**

Lausanne-Malley  
Avenue du Chablais 37  
Tél. (021) 24 39 01



**RICHARD FRÈRES**

FERBLANTIERS - COUVREURS

Maîtrise fédérale

LAUSANNE - Valentin 58  
MORGES - Rue de la Gare 30

**Définitions proposées par le groupe de travail des statistiques  
du logement et de la construction du Comité de l'habitat**

1. *Logement* (à employer aux fins de recensements et des statistiques courantes).

On entend par logement une pièce ou un ensemble de pièces et dépendances, situés dans des constructions permanentes ou des parties distinctes de ces constructions et qui, en raison de la façon dont ils ont été construits, reconstruits, transformés, etc., sont destinés à être habités et peuvent être habités par des ménages privés. Le logement doit avoir un accès à la rue (soit directement, soit par un jardin, soit par une cour, etc.) ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (escalier, passage, galerie). Il y a lieu de compter dans le logement les pièces d'habitation détachées qui, de toute évidence, ont été construites, reconstruites, transformées, etc., pour faire partie du dit logement. Les pièces d'habitation utilisées à des fins professionnelles ou commerciales doivent être prises en considération pour le calcul des pièces du logement.

2. *Pièce*.

On entend par pièce les chambres à coucher, les salles à manger, les salons, mansardes habitables, chambres de domestiques, cuisines et autres espaces destinés à l'habitation et normalement conçus à cet usage, séparés par des cloisons allant du plancher au plafond et assez grands pour contenir un lit d'adulte (4 m<sup>2</sup> au moins); la plus grande partie du plafond devra se trouver à une hauteur d'au moins 2 m. au-dessus du plancher. Les petites cuisines, couloirs, vérandas, halls, etc., qui n'entrent pas dans la définition ci-dessus, ainsi que les salles de bains et les cabinets d'aisance, ne rentrent pas dans la définition «pièce».

Les données sur les pièces utilisées exclusivement à des fins professionnelles doivent être rassemblées séparément; ces pièces doivent être prises en considération pour le calcul du nombre de pièces par logement, mais non pour le calcul du nombre de personnes par pièce.

3. *Ménage*

a) Les *ménages collectifs* ou *ménages non familiaux* comprennent toutes les personnes qui vivent dans des groupes que l'on ne doit pas considérer comme des «ménages privés» ou «familiaux», par exemple les personnes qui vivent dans les hôtels, les hospices, les asiles, les casernes, etc. Dans les cas douteux, par exemple, dans le cas des «pensions de familles» pour distinguer entre le «ménage privé» ou «familial» et le «ménage collectif» ou «non familial», on se servira du critère suivant: le nombre de pensionnaires, etc., dépasse-t-il celui des membres de la famille? Dans ce cas précis, les domestiques ne doivent pas être considérés comme des membres de la famille.

*Aujourd'hui plus  
que jamais...*

... s'assurer est un devoir envers soi-même  
et envers les siens.

ACCIDENTS  
RESPONSABILITÉ CIVILE  
MALADIE  
VÉHICULES A MOTEUR  
CASCO - VOL - CAUTION  
POLIOMYÉLITE  
FAMILLE

**MUTUELLE**  
VAUDOISE ACCIDENTS



**Joseph Diémand S. A.**

Maison fondée en 1903

**Lausanne**

Rue César-Roux 26

**résout le  
problème de vos  
installations sanitaires**

b) Par *ménages privés* ou *ménages familiaux*, on doit entendre les ménages composés de plusieurs personnes et les ménages composés d'une personne vivant seule.

*Le ménage composé de plusieurs personnes* est un groupe de deux personnes ou plus, vivant ensemble, c'est-à-dire prenant ensemble leurs repas ou ayant un budget commun. Les autres personnes qui partagent les pièces occupées par la famille ou qui disposent de pièces séparées dans le logement (y compris les domestiques logés) doivent, dans les mêmes conditions, être considérées comme des membres du ménage. Il ne s'ensuit pas que deux familles qui partagent un logement doivent être considérées comme une seule unité, sauf dans le cas où elles partageraient réellement leurs repas ou auraient un budget commun.

*Le ménage composé d'une seule personne* («d'une personne vivant seule») est constitué par une personne vivant seule dans un logement, ou un sous-locataire occupant des pièces en propre et qui ne partage pas les repas ou ne participe pas au budget des autres occupants du logement.

4. *Occupant.*

On doit compter comme occupants les résidents habituels seulement. Chaque personne physique, quel que soit son âge, doit être comptée comme unité. Les personnes qui ont plus d'une résidence habituelle doivent être comptées une fois pour chacune de leurs résidences.

5. *Etapas des travaux de construction (bâtiments résidentiels et bâtiments à autres usages)*

a) *travaux autorisés*: projets de construction pour l'exécution desquels un permis a été délivré;

b) *travaux commencés*: les travaux sont commencés lorsque les premières opérations effectives sont entreprises sur le chantier, après la préparation et l'établissement des plans, par exemple: la mise en état du chantier, l'arrivée sur le chantier des matériaux et de l'outillage, la mise en route des travaux de terrassement ou de fondation;

c) *travaux en cours*: travaux commencés, mais non encore achevés;

d) *travaux achevés*: les travaux sont achevés lorsque le bâtiment est immédiatement utilisable.

6. *Bâtiment résidentiel et bâtiment à autre usage*

Un bâtiment doit être considéré comme résidentiel lorsque la plus grande partie (c'est-à-dire plus de la moitié) en est affectée à l'habitation. Les autres bâtiments doivent être considérés comme destinés à un autre usage que l'habitation.  
(A suivre.)

# Société des Chaux et Ciments de la Suisse romande

S. C. C.

Siège social:  
12, place Saint-François

**LAUSANNE**

Téléphone 22 21 21

## Usine de Roche (Vaud)

Ciment spécial à haute résistance  
Ciment Portland  
Rochite  
Chaux hydraulique

## Usine d'Eclépens (Vaud)

Ciment Portland

## Usine de Baulmes (Vaud)

Ciment Portland  
Chaux hydraulique

## Usine de Vouvry (Valais)

Ciment Portland

Ces quatre usines sont installées pour produire annuellement 300 000 tonnes de produits hydrauliques de toute première qualité